



PROJET PEDAGOGIQUE 2026

PÔLE HÉBERGEMENT

Prise en charge mineurs Aide sociale à l'enfance

- ◆ Service Premier accueil pour mise à l'abri et évaluation - AMAPE
- ◆ MECS et Service hébergements diversifiés
- ◆ Accompagnement aux parcours atypiques APA



Groupe addap13
Coopération et territoire

Groupe association départementale pour le développement des actions de prévention 13



SOMMAIRE

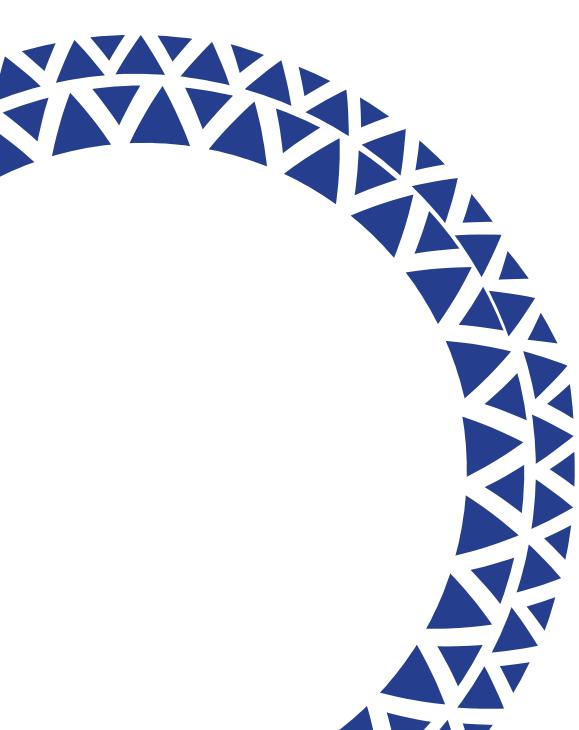
Préambule	P3
Schéma d'organisation du pôle	P5
Cartographie	P6

LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES AU GROUPE ADDAP 13 EN 2026..... P8

Promotion de la santé physique et mentale	P9
Lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs	P11
Usages des outils numériques	P13
Coopération et partenariat	P15

DÉCLINAISONS STRATÉGIQUES PAR SERVICE..... P17

Service Premier accueil pour mise à l'abri et évaluation – AMAPE	P18
MECS Mineurs non accompagnés.....	P20
MECS - Accompagnement aux parcours atypiques – APA	P.22





PRÉAMBULE

Nos tarifications portent sur :

Une prise en charge administrative...

- Mise à l'abri pour évaluation de mineurs non accompagnés.
- ... et des prises en charges judiciaires

- Placement de mineurs non accompagnés – MECS.
- Placement d'adolescents et jeunes majeurs aux parcours atypiques – MECS.

En 2026, le pôle Hébergement du Groupe addap13 poursuit sa mission auprès des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance. L'action des services AMAPE, MECS MNA et MECS SAPA se déploie dans un contexte en constante évolution : arrivée de publics plus jeunes, vulnérabilités psychiques et sociales accrues, attentes institutionnelles renforcées en matière de qualité et nécessité d'innover pour répondre à des parcours de plus en plus diversifiés.

Pour y répondre, le projet 2026 s'articule autour de six thématiques transversales qui structurent la culture commune de nos services et guident les pratiques professionnelles de nos équipes.

Individualisation des parcours

L'accompagnement ne peut se limiter à des réponses standardisées : chaque jeune arrive avec une histoire singulière, un parcours migratoire ou institutionnel spécifique et des besoins qui lui sont propres.

AMAPE : au-delà du processus réglementaire d'évaluation, l'enjeu est d'identifier ce qui distingue chaque situation. Les observations éducatives et sociales doivent permettre de saisir les fragilités particulières (traumatismes, santé, isolement) et d'orienter vers la solution la plus pertinente.

MECS Mineurs non accompagnés : le nouveau projet de service (2026-2031), issu des travaux menés fin 2025, fixe comme priorité l'individualisation des parcours. L'objectif est d'anticiper la fin de prise en charge, d'éviter les « sorties sèches » et de sécuriser les transitions, en travaillant l'autonomie et en mobilisant tous les relais externes (scolarité, formation, logement).

MECS SAPA : pour des jeunes âgés de 15 à 21 ans en rupture, parfois après de nombreux placements, la personnalisation de l'accompagnement est la condition même de l'adhésion. Les projets « cousus main » s'appuient sur les intérêts, capacités et limites de chaque jeune, avec une articulation fine entre santé, insertion sociale et reconstruction de repères.

Continuité éducative

Garantir une présence éducative stable et repérante est au cœur de notre culture professionnelle.

AMAPE : la continuité s'exprime par le suivi éducatif quotidien durant la mise à l'abri, avec une attention particulière portée à la coordination entre équipes de jour et de nuit, afin de ne pas perdre d'informations essentielles dans l'évaluation de la minorité d'une part, et des besoins de chaque personne d'autre part.

MECS Mineurs non accompagnés : la présence éducative est assurée dans les collectifs comme dans les appartements diffus. Elle permet d'accompagner les jeunes à la fois dans leur vie quotidienne (budget, hygiène, citoyenneté) et dans la construction progressive de leur autonomie.

MECS SAPA : l'ouverture de l'unité de vie collective O²xygène à l'automne 2025 représente un enjeu majeur. Elle devra offrir un cadre collectif sécurisant tout en ménageant des espaces individualisés (studios, petits collectifs), afin que les jeunes en grande fragilité puissent s'appuyer sur une continuité éducative claire et stabilisante. Le projet de service travaillé au cours de l'année 2025 sera pleinement mis en œuvre auprès des adolescents accompagnés.

Gestion de l'urgence

Nos services sont régulièrement confrontés à des situations de crise, qu'il s'agisse de primo-arrivants sans solution immédiate ou de jeunes en rupture soudaine. La gestion de l'urgence est un impératif transversal à nos services.

AMAPE : l'accueil inconditionnel impose de pouvoir mettre à l'abri immédiatement chaque personne se présentant comme mineur non accompagné, tout en assurant la sécurité et la dignité des conditions d'hébergement. Les situations de grande vulnérabilité (mineurs très jeunes, jeunes filles isolées, troubles

de santé) exigent des réponses rapides et adaptées.

MECS Mineurs non accompagnés : des places d'urgence dédiées permettent d'accueillir temporairement des jeunes en crise, parfois issus d'autres services. L'enjeu est d'apaiser, d'évaluer, puis d'orienter vers une prise en charge plus stable.

MECS SAPA : le service doit conserver une souplesse d'intervention, en mobilisant à la fois des studios individuels et un dispositif semi-collectif, afin de pouvoir offrir des solutions immédiates aux jeunes en situation de rupture.

Qualité et participation des publics

La qualité des accompagnements ne se mesure pas seulement au respect des normes, mais aussi à la capacité à associer les jeunes aux décisions qui les concernent.

AMAPE : la transparence est essentielle. Les personnes doivent être informées de leurs droits, des étapes de l'évaluation et de ses conséquences possibles, même lorsque la barrière linguistique ou la complexité juridique rendent cette information difficile.

MECS Mineurs non accompagnés : l'année 2026 sera marquée par l'évaluation de la qualité, obligatoire dans le cadre réglementaire. Elle constituera un moment fort de mise en réflexion collective sur nos pratiques, avec l'ambition d'associer les jeunes à ce processus (via les CVS, commissions citoyenneté et entretiens personnalisés).

MECS SAPA : la participation citoyenne est un axe central. Les conseils de vie sociale, les ateliers thématiques et les activités collectives doivent permettre aux jeunes d'exprimer leur point de vue et de prendre part à la vie du service, condition de leur intégration sociale. Cette participation devra se mettre en œuvre encore plus largement dans le cadre de l'unité de vie collective, avec la mise en place notamment d'un tableau d'expression et d'une boîte à idées à destination des adolescents accueillis.

Communication interne et externe

La communication est un outil éducatif autant qu'un outil organisationnel.

A l'externe : nos écrits (rapports, synthèses, notes) à destination du Conseil départemental, des juges des enfants et des partenaires sociaux doivent refléter fidèlement les situations rencontrées, les avancées, les difficultés et les perspectives. Ils participent à la reconnaissance du travail éducatif accompli. 2026 sera l'occasion d'associer encore davantage le Conseil départemental, dans le cadre notamment, d'un travail autour des événements indésirables.

A l'interne : l'information des jeunes sur leurs droits, leurs démarches et leurs perspectives reste un préalable indispensable à toute adhésion. Les équipes pluridisciplinaires, en partageant leurs observations et analyses, garantissent la cohérence des prises en charge et la fluidité du travail collectif. En 2026, cette communication devra également nous permettre de continuer à améliorer les échanges de bonnes pratiques entre les équipes éducatives.

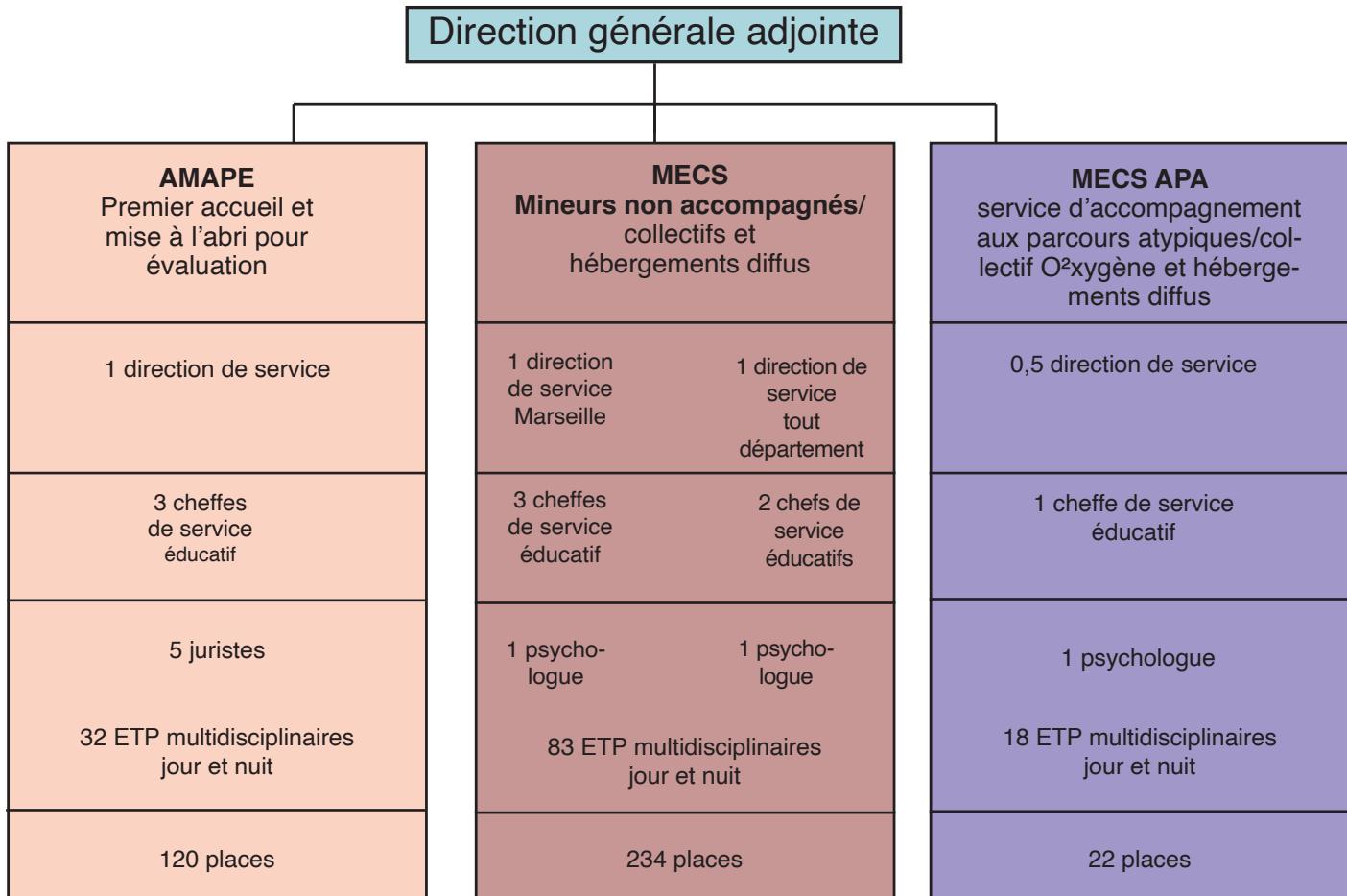
Coopération et partenariat

Enfin, le pôle Hébergement poursuivra sa dynamique de coopérations internes et de recherche active d'amélioration des partenariats externes. A l'interne, il s'agira d'affiner l'offre d'hébergement d'urgence et de repli pour le service Accompagnement éducatif en milieu ouvert renforcé ; de créer des passerelles entre le « dedans » des collectifs et le « dehors » du milieu ouvert. Les actions menées par la prévention spécialisée et par le service Prévention par le sport étant autant de possibilités de permettre aux jeunes confiés de s'ouvrir aux territoires de vie sociale qui les entourent.

A l'externe, nous poursuivrons le développement de partenariats opérationnels afin de trouver de nouvelles réponses aux besoins des jeunes. Nous participerons à la dynamique créée avec certains quant à la gestion des situations le plus complexes. Au-delà de ces six axes principaux, les équipes du pôle Hébergement continueront, cette année, à innover en fonction de l'évolution des besoins de nos publics et cela afin de toujours offrir un cadre sécurisant, digne et émancipateur, qui prépare les jeunes à leur avenir en dépit des obstacles de leur parcours.



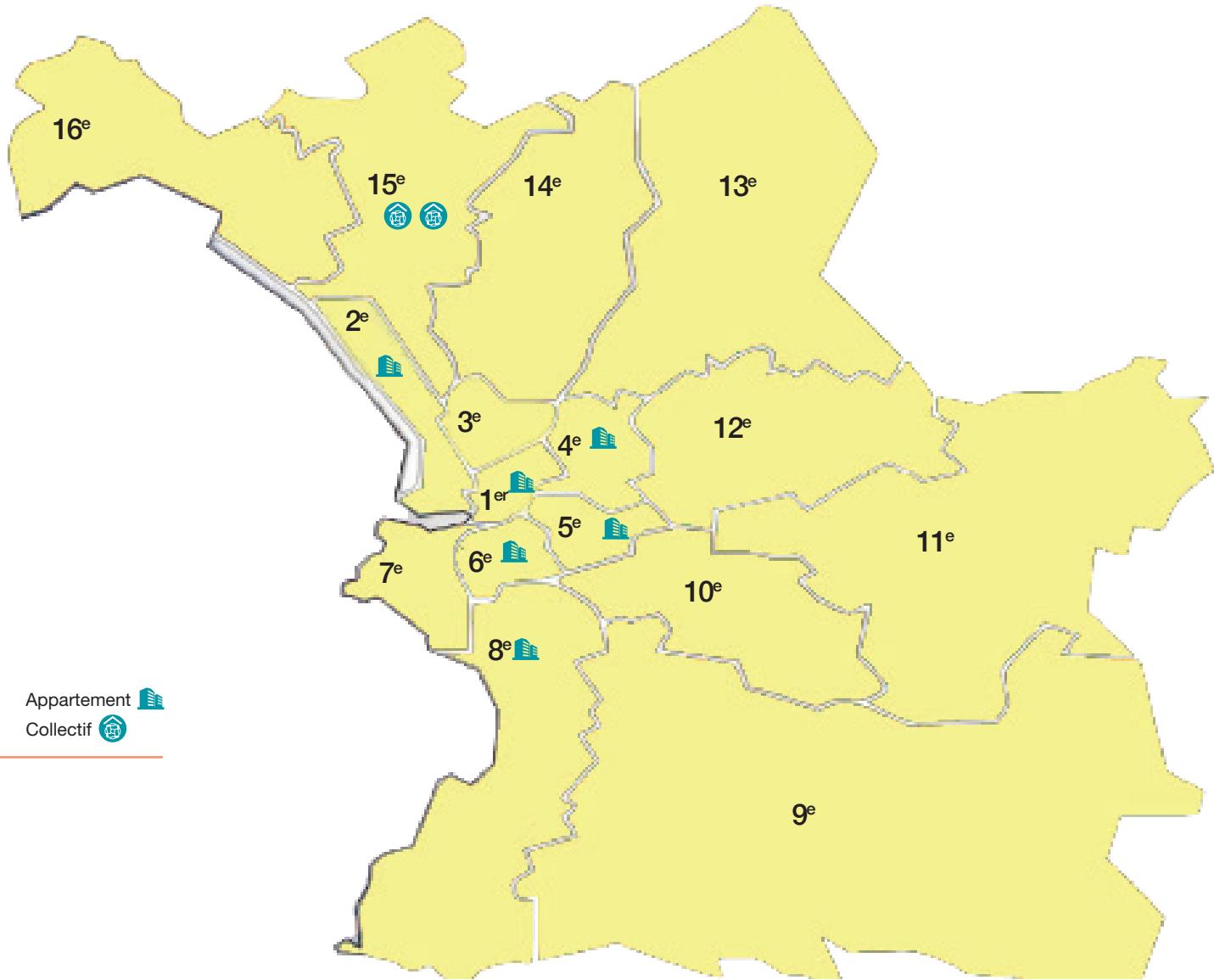
SCHÉMA D'ORGANISATION





CARTOGRAPHIE

MARSEILLE



Appartement

Collectif

MECS APA - COLLECTIF OXYGÈNE ET HÉBERGEMENTS DIFFUS

MARSEILLE 22 PLACES

- 1 cheffe de service éducatif
- 10 travailleurs sociaux
- 6 surveillants de nuit
- 1 psychologue
- 1 personnel infirmier
- 1 maître de maison

SERVICE AMAPE (ACCUEIL, MISE À L'ABRI ET ÉVALUATION)

MARSEILLE 120 PLACES

- 3 cheffes de service éducatif
- 5 juristes
- 25 travailleurs sociaux
- 2 infirmiers et 1 aide-soignant
- 2 surveillants de nuit
- 1 maitresse de maison
- 0,5 factotum

Premier accueil
35 boulevard de Briançon - 13003

MECS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

MARSEILLE 135 PLACES

COLLECTIF COUGIT-13015

50 PLACES

- 1 chef de service éducatif
- 16 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier
- 0,5 psychologue
- 5 veilleurs de nuit
- 1 maitresse de maison
- 0,5 factotum

COLLECTIF TUILERIES -13015

12 PLACES

- 1 chef de service éducatif
- 7 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier
- 3 surveillants de nuit
- 1 maitresse de maison
- 0,5 factotum

HÉBERGEMENT DIFFUS

85 PLACES

- 1 chef de service éducatif
- 9 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier
- 0,5 psychologue
- 4 surveillants de nuit
- 1 maitresse de maison
- 0,5 factotum



CARTOGRAPHIE

■ HORS MARSEILLE



Appartement

Collectif

MECS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS		
MARSEILLE 100 PLACES		
EST (50 PLACES)		OUEST (50 PLACES)
Collectif Grand canal (20 places)	Hébergement diffus	Hébergement diffus
<ul style="list-style-type: none"> ● 0,5 chef de service ● 9,5 travailleurs sociaux ● 0,5 personnel soignant ● 0,3 psychologue ● 3 surveillants de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> ● 0,5 chef de service ● 5,5 travailleurs sociaux ● 0,5 personnel soignant ● 0,3 psychologue ● 2 surveillants de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 chef de service ● 9 travailleurs sociaux ● 1 personnel soignant ● 0,3 psychologue ● 2 surveillants de nuit



LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

AU GROUPE ADDAP13 EN 2026



PROMOTION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Des difficultés d'accès aux soins et des demandes adressées par les jeunes et les familles qui s'amplifient dans un contexte de rareté de l'offre.

Constats

- ⇒ Difficultés d'accès aux droits et aux soins concernant les jeunes, les familles.
- ⇒ Des conduites à risques (consommation d'alcool, drogues, tabac, protoxyde d'azote, risques routiers...) surviennent précocement.
- ⇒ Déficit d'offres d'accès aux soins psychique et somatique et de suivi médical (absence de médecin traitant) dans de nombreux quartiers.
- ⇒ Déficit d'actions de sensibilisation et de prévention et de réduction des risques.
- ⇒ Les habitants (adultes et jeunes) expriment des sentiments d'isolement, de perte de confiance, de souffrance et des demandes de soutien, d'accompagnement.
- ⇒ Certains jeunes rencontrent de telles situations de fragilité psychique et/ou de souffrance que ces dernières peuvent engendrer des prises de risques, des mises en danger (consommations de produits dangereux, pensées suicidaires) et/ou des tentatives de suicide.

Analyses

- ⇒ La santé est une condition indispensable et préalable à la possibilité de s'insérer et/ou se maintenir dans une dynamique porteuse. Des conditions de vie dégradées (pauvreté, précarité) ont un impact sur le maintien ou l'accès à la santé (physique et psychique).
- ⇒ Au moment où les problèmes et les besoins de santé sont en augmentation les ressources mobilisables sont en nette baisse : manque de médecins traitants, spécialistes....
- ⇒ Certains jeunes ont des difficultés à s'inscrire dans les dispositifs existants et/ou démarche de soin, par méconnaissance, réticence, éloignement.
- ⇒ La connaissance des ressources et le partenariat développé en fonction des besoins des jeunes sont indispensables.
- ⇒ Les actions de prévention et de sensibilisation destinées aux adolescents sont des vecteurs positifs.

Modes d'actions proposés en 2026

- ⇒ Maintien et développement des partenariats autour de la santé physique, psychique, de la prévention et de l'accès aux soins.
- ⇒ Mise en place d'actions en partenariat (sessions de sensibilisation, prévention...) et d'accès au sport comme vecteur de la santé.
- ⇒ Orienter de manière pertinente les jeunes vers des professionnels (CMP, dispositif Mon soutien psy, MDA, CJC, CSAPA...).
- ⇒ Inclure la dimension de prévention en santé dans les actions collectives afin de rendre quotidienne cette dimension de la vie des adolescents.
- ⇒ Organisation d'espaces d'expression thématiques (groupe de paroles, débats) : relations affectives et sexuelles, alimentation, risques liés aux consommations de psychoactifs...
- ⇒ Contribuer à la veille continue des besoins et relais des besoins des jeunes (note d'observation éducative et sociale).
- ⇒ Favoriser l'accès de nos professionnels aux formations : Premiers secours en santé mentale (module standard et jeunes), Repérage de la crise suicidaire, Sensibilisation aux risques prostitutionnels.
- ⇒ Soutenir les coopérations internes et le travail interdisciplinaire (éducateurs, IDE, psychologues).

Partenariat

- ⇒ *Liste non exhaustive* : Education nationale - Education populaire - Associations (dont Planning familial... - fédérations sportives - Partenaires institutionnels (Atelier santé ville) - de la prévention (CDAD), de l'addictologie (CSAPA, CJC...) - hôpital (service social, Pass, APHM, UAPED, ARS, Césam13), CMP - Services de santé au travail (chantiers éducatifs) - MDS - Partenaires institutionnels.

Effets attendus

Pour les jeunes

- ⇒ Repérer les équipes comme personnes ressources en matière de santé.
- ⇒ Les actions de remobilisation autour des activités sportives permettront d'aborder de manière concordante les thèmes de la nutrition, le sommeil, les addictions, les conduites à risques... .
- ⇒ Meilleur accès au droit commun (accès aux soins, administratif...).
- ⇒ Prise de conscience concernant les enjeux de santé et les comportements à risque (alimentation, sommeil, consommations de psychoactifs, sexualité...).
- ⇒ Amélioration de leur connaissance des dispositifs d'accès aux soins et aux dépistages.
- ⇒ Participation à des activités physiques et sportives régulières.
- ⇒ Renforcement des compétences psychosociales pour améliorer le bien-être et l'estime de soi.

Pour les familles

- ⇒ Repérer les éducateurs comme personnes ressources en matière de santé, pouvant les mettre en relation avec des partenaires pertinents.
- ⇒ Soutenir les parents dans leurs préoccupations concernant l'hygiène de vie des adolescents.
- ⇒ Meilleure connaissance des ressources et des dispositifs de soutien dans l'accès à la santé, aux soins, à la prévention.
- ⇒ Sensibiliser les habitants aux risques et aux comportements à adopter pour préserver leur santé.
- ⇒ Evolution des représentations sur les sujets autour du bien-être et sur les structures d'accompagnement.

Pour le territoire

- ⇒ Co-construction de projets innovants.
- ⇒ Renforcement des liens.
- ⇒ Mobiliser et associer les acteurs locaux, les institutions et les habitants dans la conduite et la mise en œuvre de ce type d'action.





LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS

Entre tabou et banalisation, des risques d'emprise et des mises en dangers pour les adolescent.e.s

Les systèmes d'entrée dans cette situation d'emprise (exploitation sexuelle) est relativement documentée et fait l'objet d'un groupe de travail transversal à l'ensemble du Groupe addap13.

Constats et analyse

- ⇒ Les conduites prostitutionnelles et l'exploitation sexuelle des mineurs sont souvent taboues dans les quartiers populaires et ces dimensions le sont plus encore concernant les garçons.
 - Les espaces hors du quartier peuvent permettre d'aborder plus facilement ces questions (groupe dans un établissement scolaire, atelier débat dans un centre social...).
 - Les constats des équipes éducatives sont confirmés par des recherches qui attestent l'existence de liens entre les réseaux d'exploitation sexuelle et les réseaux de trafic de drogues (emprise, fonctionnement).
 - Il y a banalisation de la sexualité, un accès facile au porno via l'usage des outils numériques et des réseaux sociaux.
 - Le proxénétisme et le « michotonnage » (acte à dimension sexuelle contre un apport matériel) sont dédramatisés et banalisés dans les discours et contenus des réseaux sociaux.
 - Les équipes éducatives sont attentives aux signaux faibles qui peuvent être des indicateurs d'entrée dans ces systèmes : modifications de l'apparence, plusieurs téléphones... Les situations de ruptures sociales, familiales, scolaires, l'antériorité de maltraitances et notamment d'abus sexuels sont des facteurs de vulnérabilité qui peuvent favoriser l'emprise.
- ⇒ Les actions de prévention et de sensibilisation destinées aux adolescents autour spécifiquement des risques de dérives dans l'usage des réseaux sociaux existent mais sont sous-dimensionnées au regard de la massification des usages. Les systèmes d'emprise autour de l'usage des réseaux sociaux isolent les adolescents qui en sont victimes.

Modes d'actions proposés en 2026

- ⇒ La présence sociale et de travail de rue (prévention spécialisée) sont des moments privilégiés d'observation (adaptation des heures et des lieux) et d'entrée en lien avec les jeunes en rupture sociale/familiale.

Les accompagnements éducatifs

- ⇒ Lien de confiance, recherche de l'adhésion par les rencontres régulières (entretiens, présence sociale).
- ⇒ Poursuite des accompagnements éducatifs adaptés, sans jugement, dans la bienveillance.
- ⇒ L'accueil inconditionnel des jeunes et de leur parole (lieu d'accueil adapté, équipe joignable, entretiens informels et formalisés).
- ⇒ Recherchant l'adhésion du jeune : centrale dans ces accompagnements, dimension du choix et de l'engagement, moyen d'inversion du mécanisme de l'emprise en l'absence de dette dans la relation éducative.
- ⇒ Continuité, solidité du lien éducatif et appartenance à un groupe : la souplesse permet de limiter les ruptures éducatives et les discontinuités.
- ⇒ Travail autour de la place pour les parents (mineurs) ; également de prévention des ruptures sociales, scolaires, sanitaires, d'avec l'équipe.
- ⇒ Parfois, au contraire il s'agit d'organiser la rupture d'avec le milieu, de les extraire de leur environnement, en les associant à ce projet (séjour de rupture ou lieu de placement éloigné).
- ⇒ Attention très particulière pour les situations de fuites et de rupture familiale, d'isolement où le risque est démultiplié.
- ⇒ Coaccompagnements et orientations.
 - Dans ces situations, les victimes peuvent également être auteurs/autrices notamment de proxénétisme, sans toujours en avoir conscience. La question du co-accompagnement et de la responsabilité est alors à travailler.

Dans les actions collectives :

- Dimension du rapport au corps, au consentement, aux relations non violentes.
- Estime de soi ; position d'acteur de l'accompagnement (capable de).
- Bien-être et accès aux soins : moyen de parler.

Maintien et développement d'un réseau partenarial autour de la santé physique, psychique, de la prévention, de l'accès aux soins et spécifique aux conduites prostitutionnelles et au système d'emprise.

- Mise en place d'actions en partenariat (sessions de sensibilisation, prévention...) dans les quartiers d'interventions.
- Orientation de manière pertinente les jeunes vers des professionnels (CMP, dispositif Mon soutien psy, MDA, CJC, CSAPA...).
- Organisation d'espaces d'expression thématiques (groupe de paroles, débats) : relations affectives et sexuelles, alimentation, risques liés aux consommations de psychoactifs...

Effets attendus

Le groupe de travail transversal au Groupe addap13 devra permettre de :

- ⇒ Partager les pratiques éducatives mises en place par les professionnels des différents services.
- ⇒ Faire un état des lieux des situations d'emprise et d'exploitation sexuelle rencontrées.
- ⇒ Création de supports d'actions de :

- Prévention primaire : relation filles garçons, mixité, consentement...

- Prévention de l'entrée dans des comportements à risques.
- Soutien dans la sortie des systèmes d'emprise.

Pour les jeunes

- ⇒ Les éducateurs sont une ressource, font repère y compris dans des situations qui sont difficiles à aborder.
- ⇒ Découverte de solutions et ressources disponibles, sans contrepartie autre que l'adhésion à un accompagnement.

Pour le territoire

- ⇒ Face à un phénomène en forte expansion, les équipes éducatives sont mobilisées et s'engagent autant pour contribuer à l'état des lieux qu'à la mise en œuvre d'expérimentations.

Avec les partenaires

- ⇒ Les partenariats déjà engagés autour de ces questions sont à poursuivre et à développer, sur l'ensemble des champs (santé, accès aux droits, protection de l'enfance...).
- ⇒ Il s'agit d'expérimenter des actions innovantes de prévention, d'accompagnement des mineurs concernés par les conduites prostitutionnelles et les phénomènes d'emprise.





USAGES DES OUTILS NUMÉRIQUES

Une massification des usages, qui modifie les relations sociales, les pratiques des travailleurs sociaux et peut générer des risques pour les adolescents.

Constats et analyse

Dans un contexte de développement rapide des usages numériques, nous constatons la transformation des modes d'intervention éducative, ainsi que des pratiques sociales et relationnelles des jeunes. Cette mutation, si elle est accompagnée et encadrée, peut être un levier d'émancipation. Dans le cas contraire, elle expose les jeunes, en particulier les plus vulnérables à des risques accrus. Ces risques (fracture numérique, exclusion sociale, atteintes à la vie privée, désinformation, isolement, chantage dépendance, cyberharcèlement, exploitation en ligne, exposition à des contenus violents ou inadaptés, mécanismes d'emprise affective ou idéologique) concernent l'ensemble des publics accompagnés, mais aussi les professionnels eux-mêmes. Il est essentiel d'accompagner les jeunes dans le développement de l'esprit critique et des pratiques responsables. Le Groupe addap13 a mis en place un groupe de travail. L'enquête menée en 2025 auprès de l'ensemble des professionnels met en évidence :

- ⇒ Une utilisation quotidienne des outils numériques (mails, messageries instantanées, TRAJECT...).
- ⇒ Des usages numériques dans la relation aux publics à ce stade ni harmonisés et ni suffisamment encadrés.
- ⇒ Les professionnels ont des attentes concernant la sécurisation des pratiques, la formation et la clarification des règles.

Objectifs

- ⇒ Identifier les usages, besoins et vulnérabilités numériques des publics et des professionnels.
- ⇒ Tendre vers l'harmonisation des pratiques numériques en interne par le renforcement de la culture numérique critique et les postures professionnelles.
- ⇒ Comprendre les mécanismes d'influence et d'emprise facilitée par le numérique.
- ⇒ Formaliser un dispositif de prévention et d'accompagnement adapté, à destination des publics et des professionnels, par la construction d'outils et d'un cadre de bonnes pratiques.

Découpage opérationnel et méthodologies

Cette démarche repose sur :

- ⇒ La représentativité des services et des métiers du Groupe addap13.
- ⇒ La participation des professionnels.
- ⇒ Un système de validation collective des propositions et des orientations retenues.

Phase 1 : diagnostic et analyse des usages numériques des professionnels du Groupe addap13.

Inventaire des outils numériques de chaque pôle et association du Groupe addap13 : protocoles, pratiques formalisées, outils, applications... Une enquête flash réalisée en 2025 permet d'avoir un état des lieux des pratiques et des problématiques repérées par les professionnels.

Phase 2 : structuration des réponses collectives.

Emettre des recommandations et des points de vigilance, en vue de la mise à jour de la charte existante. Identifier et les bonnes pratiques mises en œuvre par les professionnels. Cette phase réalisée via des focus groups pourra aboutir à :

- ⇒ Un document d'**usage et de responsabilité numérique** à destination des professionnels et des publics accompagnés.
- ⇒ Un **référentiel des bonnes pratiques numériques**, et articulant les exigences réglementaires et les enjeux éducatifs spécifiques aux contextes sociaux et éducatifs.
- ⇒ Un **contenu de formation et de sensibilisation** à destination des personnels (éducatifs et techniques). Ces livrables s'inscrivent en cohérence avec les politiques publiques :
- ⇒ Les dispositifs de santé, de sécurité au travail et de prévention des risques psychosociaux.
- ⇒ Les dispositifs de protection de l'enfance, avec une attention spécifique portée à la prévention des risques d'exploitation sexuelle, de cyberharcèlement et des violences en ligne.
- ⇒ Les plans nationaux de lutte contre la radicalisation et les dérives sectaires.
- ⇒ Les actions de promotion de l'éducation au numérique et du développement des compétences psychosociales.

Instances

- ⇒ **Comité technique** composé par des représentants de la Prévention spécialisée, de la CEAf, du pôle Prise en charge des mineurs ASE (AEMO-R, MECS, AMAPE).
- ⇒ **Comité de pilotage** réunissant les directions de pôles et associations du Groupe addap13. Nous serons vigilants à toutes les étapes au respect de la législation, en matière de protection des données personnelles (RGPD), de sécurité numérique, de droits des usagers et des professionnels.

Effets attendus

Pour les jeunes

- ⇒ Les éducateurs et autres professionnels du Groupe sont une ressource, font repère, ont une fonction de relais.
- ⇒ Découverte de solutions et ressources disponibles.

Pour le territoire et avec les partenaires

- ⇒ Face à un phénomène en forte expansion, les équipes éducatives sont mobilisées et s'engagent autant pour contribuer à l'état des lieux qu'à la mise en œuvre d'expérimentations.

Pour les professionnels du Groupe addap13

- ⇒ L'ensemble de ces travaux alimente la construction et la mise en œuvre de la stratégie éducative 2026, en garantissant la prise en compte des enjeux numériques dans les actions, les postures professionnelles et les dispositifs d'accompagnement.
- ⇒ Par cette approche intégrée, le Groupe addap13 affirme sa volonté d'inscrire durablement la prévention des risques numériques et des mécanismes d'entreprise dans ses actions éducatives et sociales.





PARTENARIAT ET COOPÉRATIONS INTERNES

Des liens indispensables entre acteurs autour des adolescents pour la continuité et la cohérence éducative.

L'action de prévention spécialisée est le cœur historique du Groupe addap13 et passe nécessairement par le développement d'un vaste réseau partenarial dans des divers champs : protection de l'enfance, Education nationale, Education populaire, santé, sport, culture, médiation sociale, acteurs de la Politique de la ville.... Il s'agit de nouer des liens quotidiens et de proximité avec l'ensemble des acteurs des territoires d'intervention : associations de locataires, bailleurs sociaux, acteurs institutionnels....

Ces liens partenariaux se tissent à plusieurs niveaux : institutionnels et de terrain.

Le Groupe addap13 porte plusieurs missions de protection de l'enfance permettant ainsi une plus-value dans les secteurs d'intervention pour les jeunes, les adultes et/ou les partenaires.

Constats et analyse

- ⇒ Nécessité de la présence d'adultes dans des territoires en proie à des besoins sociaux et des sentiments d'insécurité grandissants.
- ⇒ Certains quartiers connaissent des occupations problématiques des espaces publics, le plus souvent en lien avec les trafics.
- ⇒ Les personnes (jeunes, parents) rencontrées et accompagnées, rencontrent pour certaines des difficultés quotidiennes (ruptures scolaires, professionnelles, souffrances psychologiques, échecs répétés...). De manière générale, les habitants des secteurs d'intervention expriment des craintes, voire de la peur dans les espaces publics de leur de vie, également un sentiment d'abandon, d'isolement.
- ⇒ Le *vivre-ensemble* est souvent mis à mal par des occupations problématiques des espaces.
- ⇒ Nécessité de renforcer les cohérences éducatives autour de jeunes sans repères et d'adultes en manque de légitimité vis-à-vis de la jeunesse.
- ⇒ Nécessité de prises en charge les plus globales possibles des jeunes et des adultes.
- ⇒ Chaque professionnel dans le cadre de sa mission

développe un réseau partenarial et la coopération permet d'élargir encore l'ouverture de chacun des services vers les partenaires.

Le + : Présence simultanée d'intervenants du Groupe addap13 sur les mêmes territoires.

Missions portées par le Groupe addap13

- ⇒ Prévention spécialisée
- ⇒ Prévention par le sport
- ⇒ AEMO-R
- ⇒ MECS (mineurs non accompagnés et accompagnement des parcours atypiques, public ASE).
- ⇒ Accueil et mise à l'abri pour évaluation (public des mineurs non accompagnés).
- ⇒ Médiation sociale : quartiers d'habitat social, aux abords des écoles primaires, collèges et lycées, transports (TER), Etablissements recevant du public.
- ⇒ Insertion par l'activité économique : entreprise d'insertion, cuisine d'insertion, chantiers d'insertion.
- ⇒ Maraude Habitat précaire et Aller-vers en gare.

Partenariat

- ⇒ *Liste non exhaustive* : Partenaires institutionnels : Villes. Métropole, Conseil Départemental, Mission locale, Education nationale - Education populaire - Associations locales- MDS – CCAS - Entreprises d'insertion - bailleurs sociaux...

Modes d'actions proposés en 2026

La coopération entre les professionnels du Groupe addap13 peut s'organiser en fonction des besoins repérés et des périmètres d'intervention de chacun, il en va de même avec les partenaires :

- ⇒ Présences sociales communes.
- ⇒ Partage de points de diagnostic
- ⇒ Réunions d'équipe partagées (en interne) et réunions spécifiques autour de projets d'intervention

- ⇒ Relais sur les situations individuelles repérées et/ou accompagnées (en lien avec les équipes du pôle de prise en charge des mineurs ASE, l'AEMO-R, les équipes de Maraudes).
- ⇒ Projets coconstruits et co-encadrés.

Effets attendus

Pour les jeunes

- ⇒ Continuité des parcours, confiance, prise en charge globale, relais de proximité opérationnels, avec une répartition adaptée des tâches entre les différentes missions.
- ⇒ Encadrement commun face à une jeunesse en difficulté dans ses rapports à l'adulte et manifestant parfois des attitudes de toute puissance.

Pour les adultes

- ⇒ Augmentation du nombre de personnes ressources disponibles
- ⇒ Relais plus nombreux pour les situations individuelles ou familiales

Pour le territoire

- ⇒ Présence régulière et plus visible d'une équipe de professionnels à l'écoute, complémentaire, en capa-

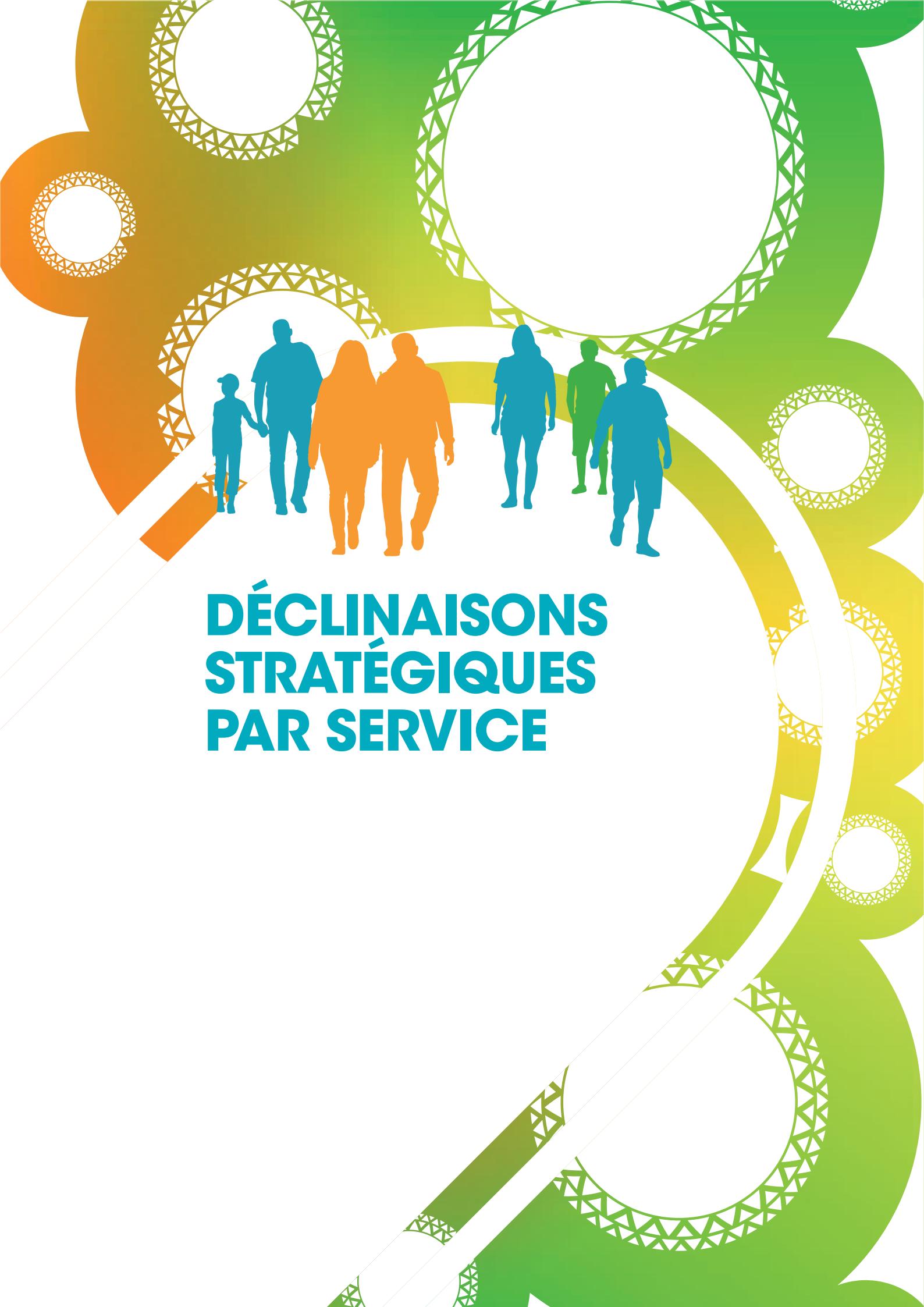
cité de délivrer des éléments de réponse concertés et d'organiser des relais tout en respectant le cheminement de l'usager.

- ⇒ Passage plus aisé des liens de confiance.
- ⇒ Capacité à alimenter un diagnostic permanent global et un repérage des situations de l'ensemble de la population (protection de l'enfance et médiations sociales).

Avec le partenariat

- ⇒ Réduction des circuits de communication avec une palette d'intervention élargie (interdisciplinarité, méthode commune, outils transversaux), au bénéfice des usagers et des partenaires présents sur les territoires.





DÉCLINAISONS STRATÉGIQUES PAR SERVICE



SERVICE PREMIER ACCUEIL POUR MISE À L'ABRI ET ÉVALUATION – AMAPE

Le service accueille et met à l'abri toutes les personnes se déclarant mineures non accompagnées sur le département des Bouches-du-Rhône, l'ensemble de ces personnes est ensuite sujet de la démarche d'évaluation de la minorité et de l'isolement. En effet, tout mineur non accompagné primo-arrivé sur le territoire est en situation de danger immédiat (*art. 375 du Code civil*). Il doit être mis à l'abri par les services départementaux de protection de l'enfance au titre de l'**Accueil provisoire d'urgence** afin que sa minorité et son isolement soient évalués (*art. L221-2-4 CASF*). **La mise à l'abri conditionne la réalisation des évaluations éducatives et sociales.**

Notre service conduit ces deux missions :

- ⇒ Mise à l'abri et orientation d'urgence
- ⇒ Évaluation sociale.

Le service est autorisé à un fonctionnement de 120 places de mise à l'abri par le Conseil départemental, avec lequel nous maintenons une communication régulière et de qualité.

L'année 2025 souligne la stabilité du processus d'évaluation et la stabilité de la dynamique des flux migratoires des jeunes mineurs non accompagnés arrivant sur le territoire national.

Les travaux de projets de service débutent en septembre 2025 et sont l'occasion de repenser un schéma organisationnel et une amélioration des pratiques adaptée aux besoins fondamentaux des jeunes publics accueillis.

L'équipe

⇒ Le service est composé d'une direction, trois chefs de service, cinq juristes et 32 ETP pluridisciplinaires : éducateurs, personnels soignants, maîtresses de maison, surveillants de nuit.

Modalités de mise à l'abri et d'orientation d'urgence

⇒ La mise à l'abri s'organise autour de trois structures hôtelières dans le respect d'un cahier des charges strict : logique de privatisation, équipements dédiés aux jeunes et aux équipes éducatives, infirmerie et surveillance 24H/24.

⇒ Ces modalités permettent la mise à l'abri immédiate de chaque jeune se présentant comme mineur et non accompagné.

⇒ **L'accueil est inconditionnel** et les modalités d'hébergement et d'accompagnement se font dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant et de la Charte des droits et libertés.

⇒ Des kits « hygiène » et « vêtures » sont remis à chaque jeune et un bilan de santé est réalisé dans les 48 heures.

Mise en œuvre des évaluations sociales

⇒ Le service réalise la mission d'évaluation éducative et sociale selon le cadre réglementaire en vigueur (*loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance* et plus particulièrement *l'arrêté du 17 novembre 2016* et le *décret du 22 décembre 2023*) et selon les dispositions de bonnes pratiques (*arrêté du 20 novembre 2019 pris en application de l'article 2 221-11 du CASF, guide des bonnes pratiques, décembre 2019*).

⇒ L'ensemble des personnes mises à l'abri est sujet d'une démarche d'évaluation de la minorité et de l'isolement. Celle-ci a pour objet principal d'émettre un avis et d'éclairer la décision du président du conseil départemental quant à la minorité et l'isolement de la personne se déclarant mineure non accompagnée.

⇒ Il s'agit d'un processus composé de plusieurs éléments indissociablement liés :

- Le délai de répit de 48 heures,
- L'entretien d'évaluation sociale,
- Le recueil des observations éducatives,
- La rédaction et la réflexion collégiale pour remise d'un avis motivé au service compétent,
- La transmission de l'avis au service compétent dans les délais impartis, compris entre 5 et 15 jours maximum.

⇒ Les évaluations doivent revêtir un caractère pluridisciplinaire, qui se décline sur notre service en plusieurs temps :

- L'entretien est réalisé par un juriste et un travailleur social (ES/ME), qui ne connaît pas le jeune.
- L'équipe éducative référente du jeune procède, durant le temps de la mise à l'abri, aux observations éducatives et sociales, qui complètent, étayent ou confrontent les éléments recueillis lors du temps plus formel de l'entretien.

L'orientation des mineurs sous protection

- ⇒ La vocation de mise à l'abri et d'évaluation implique que nous assurons la recherche de lieux d'accueil pérennes pour les jeunes placés sous protection. Durant ce temps, nous poursuivons leur accueil dans l'attente de place en MECS ou en familles d'accueil. Il est primordial de rendre ce temps d'attente utile et de poser les bases du parcours d'intégration de chacun.
- ⇒ Une expertise éducative, mise en œuvre au quotidien, permet de repérer les besoins spécifiques de chaque jeune ; il s'agit d'une approche individualisée des besoins de chacun.

Les axes retenus en 2026

- ⇒ Consolider la logique de privatisation des établissements et conformer la mise à l'abri au cadre légal de la protection de l'enfance, notamment la loi Taquet.
- ⇒ Travailler sur les amplitudes horaires de présence éducative sur les unités d'hébergement et améliorer les transmissions au sein de l'équipe pluridisciplinaire, notamment sur l'axe des soins et du lien entre le jour et la nuit.
- ⇒ Etayer les professionnels pour l'accompagnement des publics les plus vulnérables, qu'il s'agisse des jeunes filles, des plus jeunes garçons et/ou des situations les plus complexes.
- ⇒ Développer le partenariat et les coopérations internes.





MECS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

COLLECTIFS ET HÉBERGEMENTS DIFFUS

Dans le cadre des orientations de la loi Taquet, nous avons poursuivi les modifications d'hébergement (ouverture du collectif Grand Canal) et avons entrepris en septembre 2025 de rapprocher les équipes hors Marseille autour de deux villes. Nous poursuivrons l'amélioration des pratiques, notamment en matière de continuité éducative et d'individualisation des parcours. Le service se prépare à l'évaluation de la qualité qui devra être finalisée fin 2026 et met en place, dans le même temps, les travaux de renouvellement du projet de service 2026/2031.

Modalités d'accueil

Deux directeurs et quatre chefs de services assurent l'en-cadrement des équipes pluriprofessionnelles réparties sur les différentes unités. Deux psychologues depuis 2024, ont intégré les équipes.

⇒ Les unités - collectives

Cougit - (13015 Marseille), accueille uniquement **des garçons de 15 à 18 ans** (50 places). L'équipe est composée de 18 ETP de jour (éducatifs, CIP, IDE, maîtresse de maison...) et 5 ETP surveillants de nuit.

Les Tuileries - (13015 Marseille), accueille des garçons et des filles de 14 à 16 ans (12 places). L'équipe est constituée de 8 ETP de jour et 3 ETP surveillants de nuit.

Le Grand Canal (Martigues) accueille des garçons de 15 à 18 ans (20 jeunes). L'équipe est composée de 9 ETP éducatifs, 1 ETP maître de maison, 3 ETP surveillants de nuit, 0,5 ETP infirmière.

Le service dispose également de *deux places d'urgence* dédiées à l'accueil ponctuel de jeunes en rupture (jeunes hébergés au sein de nos autres dispositifs ou pris en charge par le service AEMO-R). Ces places se situent à l'unité des Tuileries et Grand Canal.

⇒ Les unités - en diffus

Il s'agit en majorité d'appartements et maisons de villes, répartis dans huit communes du département, où les jeunes vivent en colocation. Le modèle éducatif permet une vie en semi-autonomie avec passages quotidien des équipes. Certains logements sont équipés de bureau éducatif, permettant une présence renforcée et l'installation, dans un premier temps, des jeunes moins autonomes. Les jeunes pris en charge dans ces hébergements sont accompagnés par une équipe pluriprofessionnelle répartie entre Marseille et Hors-Marseille

composée de 24,5 ETP éducatifs, 2 ETP d'infirmiers et 8 ETP surveillants de nuit :

Marseille : 85 places dans des appartements et deux regroupements d'appartements au sein d'immeubles : neuf places dédiées à l'accueil de jeunes filles et quinze à celui de garçons de 16 à 19 ans.

Martigues, Saint Victoret, Gignac, Arles, Istres, Saint Martin de Crau : 70 places.

Public accompagné

Nous accueillons des garçons et filles reconnus mineurs non accompagnés âgés de 14 à 21 ans. Les problématiques outre la situation d'isolement sur le territoire, sont essentiellement de l'ordre de la santé (addictions aux produits psychoactifs, troubles du comportement, traumatismes liés à l'exil ou à des violences...) et des freins à la scolarité (barrière de la langue). L'accès aux droits est un axe important, il s'agit d'aider les jeunes à mieux comprendre leurs droits, à s'orienter dans le paysage institutionnel, de les soutenir dans les démarches en vue de l'obtention de titre de séjour, en veillant à favoriser leur autonomie et leur intégration.

Axes stratégiques 2026

⇒ Individualisation des parcours

C'est un axe prioritaire au quotidien, sur la base d'une large mobilisation des outils de la loi de 2002.2 et notamment le DIPC. Les objectifs sont de travailler l'autonomie, anticiper les « sorties sèches », sécuriser les parcours en veillant à développer les potentialités de chaque jeune, faire en sorte qu'il dispose de toutes les ressources nécessaires. Dans ce cadre, nous souhaitons poursuivre et développer notre coopération avec les autres missions du Groupe, notamment lorsque des jeunes arrivent en fin de leur prise en charge et sont sur des territoires couverts par la prévention spécialisée. De même, le travail de lien avec les médiations scolaires (lycée, collège- AMCS) sera accentué.

⇒ Scolarité et formation

L'accès à la scolarité et l'insertion professionnelle sont des points centraux des accompagnements mis en place ; ils conditionnent d'une part l'acquisition de la langue française (écrite et orale), d'insertion au sein de la société et l'accès à une régularisation à la majorité d'autre part. Les équipes mettent en place des temps

d'aide aux devoirs et d'alphabétisation. Aux Tuilières, ils ont un caractère obligatoire étant donné que les jeunes ont moins de 16 ans. En complément, à Marseille, nous avons recours à des personnes en services civiques, ce qui permet la mise en place d'aide aux devoirs et d'alphabétisation en période scolaire. Ces ateliers limitent également l'oisiveté générée par l'attente d'une affectation qui peut tarder en cours d'année. Les conseillers d'insertion assurent une veille et une information sur les règles, droits et devoirs des jeunes salariés, en complément du soutien à la recherche d'apprentissage et à la mise en stage. Depuis 2024, un partenariat avec le centre Phocée a été développé pour l'accompagnement de jeunes en situation de handicap, permettant des mises en situation professionnelle en milieu protégé, l'évaluation sur une période courte puis des préconisations relatives à l'insertion. Le service travaille avec l'Ecole de la 2e chance, qui a ouvert une classe adaptée aux jeunes en situation de migration.

Perspectives 2026

- ⇒ Poursuivre l'aide aux devoirs, avec la participation de personnes en service civique.
- ⇒ Réunions d'informations à destination des jeunes : droit du travail, apprentissage...
- ⇒ Rencontres trimestrielles entre les CIP des différents services du Groupe addap13.
- ⇒ Formation à la réadaptation par le travail (AFPAH) à destination des professionnels du service.

Partenariats

- ⇒ Mission locale, CIO, CASNAV, Centre Phocée, établissements scolaires, CFA, Maison de l'apprenti, Groupe Raphael, E2C Marseille.

Insertion sociale et vivre-ensemble

Chaque unité a des modalités d'accueil et d'accompagnement différentes. Cette diversité fait la force du service et offre une dimension de parcours possible, quel que soit l'âge, les problématiques et les besoins spécifiques de chacun. Aussi, le vivre ensemble et l'insertion sociale seront différemment travaillés et accompagnés. Aux **Tuilières** qui accueille des jeunes adolescents, l'équipe oriente la prise en charge sur l'apport des bases du vivre ensemble au travers d'un quotidien rythmé par la vie de la maison (horaires, repas en commun, vie en mixité filles/garçons...). Les éducateurs proposent en partenariat ou pas des sorties éducatives culturelles ou ludiques. Le collectif **Cougit** permet, par sa commission *citoyenneté et vivre ensemble* (toutes les six semaines) de favoriser l'ouverture d'esprit, la cri-

tique, la culture générale, sur la base du volontariat des jeunes. Le sujet déterminé collégialement d'une séance à l'autre est travaillé en amont. L'insertion sociale passe également par des activités et sorties éducatives. Les unités d'**hébergement** en diffus proposent des temps d'insertion sociale avec des ateliers thématiques toutes les six semaines et des activités culturelles (week-end, vacances).

Perspectives 2026

- ⇒ Ouverture de la commission citoyenneté aux autres unités du service
- ⇒ Mise en place, sur chaque unité du service d'un Conseil de Vie Sociale.
- ⇒ Ateliers théâtre et musiques.

Partenariats

- ⇒ Clean My Calanque, Festival d'Avignon, Culture du Cœur, Bibliothèques Municipales de la ville de Marseille, FID, La Marseillaise.

Projet de service évaluation de la qualité

Nous développerons l'axe du travail en partenariat et en réseau (centres sociaux, clubs sportifs, associations culturelles...) et rechercherons de nouveaux partenaires (médiation canine, spécialistes en addictions, associations écologiques et environnementales...).

Nous continuerons d'accompagner les jeunes à la gestion de leur budget à la compréhension du système de dégressivité des allocations (mise en place en 2024). Afin de pouvoir proposer aux jeunes pris en charge une plus grande disponibilité des équipes éducatives, nous continuerons de recentrer nos hébergements en diffus autour du bassin Istres Martigues.

En 2025, les équipes de chaque unité ont travaillé à l'élaboration du projet d'unité et à la mise à jour des outils (projets personnalisés et livret d'accueil) afin qu'ils soient le reflet des modalités d'accompagnement. L'ensemble des cadres de pôle hébergement a suivi une formation relative au référentiel de l'évaluation HAS (Uriopss Paca Corse). L'année sera ainsi l'occasion de finaliser les travaux du projet de service 2026/2031, débutés à l'automne 2025. Ces deux démarches seront mises en œuvre de manière intégrative afin que toutes les équipes y soient associées, en veillant à la participation des jeunes.

Ces travaux permettront de mettre en travail la demande de rajeunissement du public accueilli donc des conditions d'accompagnement et l'apparition de problématiques nouvelles (jeunes femmes, accueil d'un public très jeune, narcotrafic...).



MECS - ACCOMPAGNEMENT AUX PARCOURS ATYPIQUES - APA

Historiquement, le service déployait ses prises en charges à la fois à Marseille et dans plusieurs communes (Istres, Martigues en 2025). La partie hors Marseille a fermé au 1^{er} septembre 2025, ouvrant les portes d'un petit collectif et la centralisation des activités du service. La Mecs O²xygène et la base de service sont réunies dans un lieu unique : l'Ecole de la 2^{ème} Chance. Le projet de service rédigé avec l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour cinq ans. Son temps de rédaction coordonné par une consultante et impliquant tous les membres de l'équipe a permis une préparation de cette création. Il s'agit à la fois d'une réponse à des logiques tant budgétaire qu'éducative, afin de créer une modalité alternative d'hébergement (ici en petit collectif) adapté au public accueilli. En effet, nous avons relevé des besoins chez ces adolescents pour lesquels la prise en charge en hébergement diffus n'est pas toujours la plus pertinente.

Public ciblé

- ⇒ Garçons ou filles âgés de 15 à 18 ans et orientés par l'ASE par l'intermédiaire des MDS de l'ensemble des Bouches-du-Rhône. La prise en charge peut aller jusqu'à 21 ans, sous réserve d'un Contrat jeune majeur.
- ⇒ Les adolescents et jeunes majeurs accueillis peuvent éprouver des troubles du comportement, avoir connu des situations de carences éducatives marquées et/ou des conduites addictives et/ou conduites prostitutionnelles. Le plus souvent l'orientation vers notre service intervient après un parcours complexe dans d'autres lieux de placement et de nombreuses ruptures (familiales, scolaires, institutionnelles).

Capacité d'accueil

- ⇒ **20 places** d'accueil et hébergement pour des garçons et filles de 15 à 18, pouvant aller jusqu'à 21 ans (Contrat jeune majeur) orientés par les services de l'ASE du département.
- ⇒ **2 places** d'urgence pour mise à l'abri ponctuelle et temporaire de ce public.

Les modalités d'hébergement

- ⇒ 12 appartements individuels à Marseille.
- ⇒ 10 chambres au sein de la MECS O²xygène.

Certains jeunes, notamment relevant de l'urgence, sont hébergés en structure hôtelière et ce, pour une durée maximum légale de deux mois. Ensuite et dès qu'un logement autonome est disponible sur le service, le jeune y est orienté si sa prise en charge est confirmée dans le service.

Localisation :

- ⇒ O²xygène : locaux de l'Ecole de la 2^{ème} chance – 360 Chemin de la Madrague ville – 13015 Marseille

MECS O²xygène - chambres individuelles regroupées dans un petit collectif.

« *Un chez soi dans un chez nous* » qui concilie contenance, disponibilité éducative, collectif et autonomie.

L'année 2025 signe une évolution dans la mesure où un semi-collectif pour les jeunes les plus vulnérables est créé au 1^{er} septembre 2025. La capacité d'accueil est de 10 jeunes.

Il s'agit d'un lieu hybride entre des espaces collectifs (salle de convivialité et espaces extérieurs permettant diverses activités sportives) et un studio individuel autonome, équipé d'un coin cuisine, s'y trouvent également les bureaux de l'équipe éducative, des surveillants de nuit et des cadres du service.

Modalités de prise en charge

- ⇒ **Accompagnement éducatif renforcé** : 20 jeunes pour dix travailleurs sociaux, une psychologue, une infirmière, une cheffe de service, un maître de maison, une directrice de service et six veilleurs de nuit.
- ⇒ **Projet éducatif individualisé** : la priorité demeure souvent l'acquisition des bases en termes d'hygiène corporelle, de tenue de son espace de vie, d'évolution de l'estime de soi et du bien-vivre ensemble. Ensuite, l'équipe éducative réfléchit avec le jeune en vue de son intégration sociale et son insertion profession-

nelle, ceci passe notamment par l'accompagnement physique aux démarches administratives et liées à la santé. Les axes du projet d'accompagnement sont travaillés avec chacun.

⇒ **Activités collectives** : ces outils éducatifs sont proposés sous forme de sorties individuelles et parfois collectives (y compris en groupe restreint).

- Sorties éducatives : musées, ciné-débats, visites culturelles pour ouvrir les jeunes sur le monde extérieur et séjours éducatifs.
- Ateliers collectifs : cuisine, sport, gestion du stress, expression artistique comme leviers de socialisation et d'amélioration de l'estime de soi.

⇒ **Rencontre systématique avec l'infirmière et la psychologue**, ces dernières peuvent mener des démarches directement avec le jeune.

- **L'éducation à la santé** : poursuite des ateliers collectifs autour de la prévention des conduites addictives, la sexualité, l'hygiène, l'alimentation... Ces ateliers sont menés par l'équipe soignante souvent en lien voire avec la présence d'associations spécialisées (ARPEJ, Addiction Méditerranée, Planning familial...).

⇒ **Echange et/ou lien avec les familles** en fonction des situations (le plus souvent mentionnées dans le dossier transmis à l'arrivée) l'important étant d'être en accord avec le désir du jeune et avec les services de l'ASE qui connaissent les familles.

DEUX ENJEUX PÉDAGOGIQUES MAJEURS EN 2026

Insertion sociale et vivre ensemble

Développement de la participation citoyenne des jeunes, avec :

- ⇒ La mise en place des Conseils de vie sociale, au sein du collectif O²xygène, boîte à idées disponible au service.
- ⇒ Le développement d'ateliers thématiques de société, déterminées avec les jeunes.
- ⇒ La poursuite et développement des démarches visant à l'inscription sociale des jeunes : carte d'identité, sécurité sociale.

L'insertion passe également par la scolarisation et/ou la formation : remobiliser les jeunes dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle adapté à leurs capacités et difficultés du moment notamment via l'E2C où une partie des jeunes sera directement hébergée sur site.

Partenariat

Mobiliser davantage les associations spécialisées (médiation animale, atelier écriture, art thérapie) selon les besoins spécifiques de chaque jeune.

S'inscrire dans le partenariat local autour des nouveaux locaux du service (15^e arrondissement).



